



LIVRE BLANC · N° 2

Encaisser par carte quand on crée son entreprise

Les cinq étapes, dans l'ordre. Ce que chacune demande, ce qu'elle coûte, et les règles à connaître avant le premier client.

1

Immatriculer

2

Ouvrir le compte

3

Signer le contrat carte

4

Choisir le terminal

5

Tester

Vérfié le 23 octobre 2026

Textes officiels, Banque de France et établissements de paiement. Sources en dernière page.

EASYLOC

Location et vente de terminaux de paiement
à Paris depuis 2004 · easyloc.pro

L'ESSENTIEL

La carte, d'abord un contrat avec votre banque

61 %

des paiements hors espèces se font par carte en France, en 2023¹.

68 %

des paiements par carte en magasin se font sans contact, en 2023¹.

Cinq étapes, dans l'ordre

- 1 Immatriculer l'entreprise**
Vous obtenez votre numéro SIRET.
- 2 Ouvrir un compte pour l'activité**
Vous obtenez un RIB à son nom.
- 3 Signer le contrat carte avec la banque**
Vous obtenez un numéro de contrat et le code de la banque.
- 4 Choisir le terminal**
Comptoir, déplacement ou téléphone.
- 5 Paramétrer et tester**
Premier paiement, premier crédit sur le compte.

À NE PAS OUBLIER

Sans contrat carte, un terminal ne sert à rien. Demandez-le à votre banque **dès l'ouverture du compte**.

TROIS RÈGLES

- Un montant minimum est permis⁹.
Affichez-le en caisse.
- Un supplément pour paiement par carte est interdit⁹.
- Le ticket carte se remet à la demande¹⁰.

LES TROIS NUMÉROS QUI COMPTENT

SIRET

Donné à l'immatriculation, par le guichet unique⁴. Il identifie votre établissement.

RIB

Celui du compte de l'activité⁵, où la banque crédite vos encaissements³.

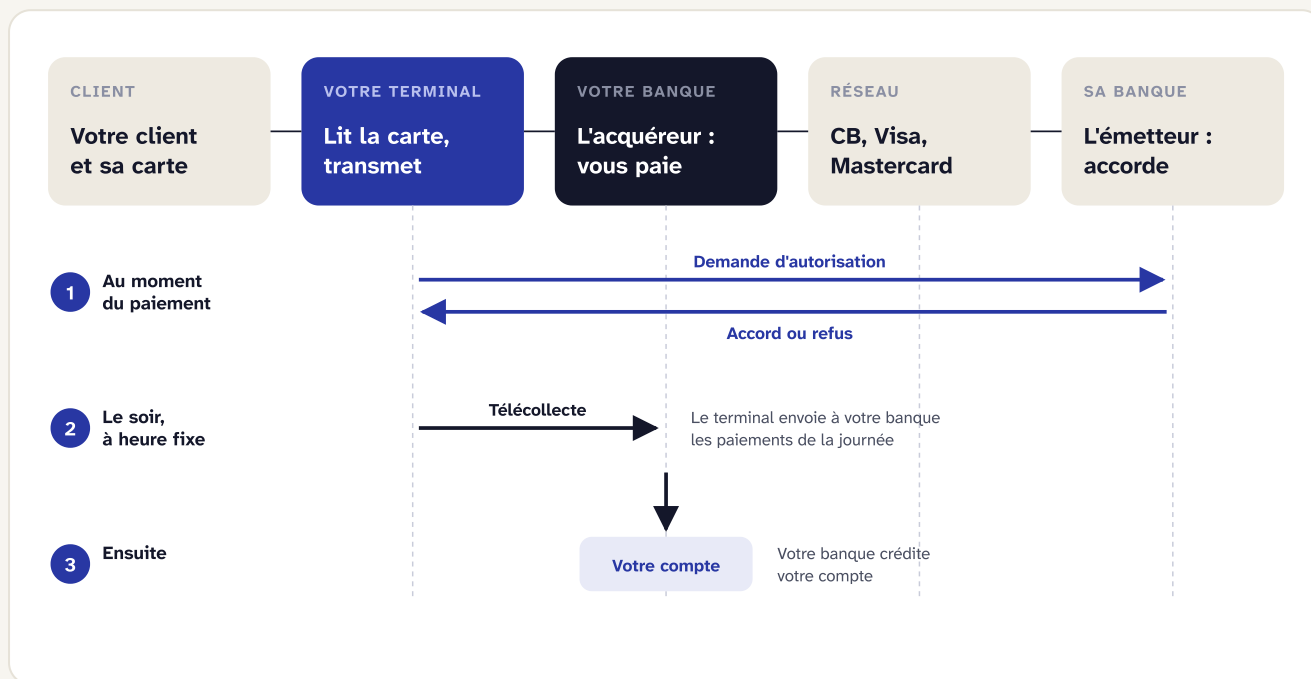
N° de contrat

Avec le code de la banque, donnés à la signature du contrat carte. Sans eux, pas de paramétrage¹².

COMPRENDRE

Le trajet d'un paiement, de la carte à votre compte

Cinq acteurs. Le terminal n'est qu'un maillon : c'est votre contrat avec la banque qui vous fait payer.



1 • L'autorisation. Au-dessus d'un seuil fixé dans votre contrat, le terminal demande l'accord de la banque du client, par le réseau^{2 3}.

2 • La télécollecte. Le terminal transmet la journée à votre banque, en général la nuit, à l'heure réglée^{3 12}. Laissez-le connecté à ce moment-là.

3 • Le crédit. Votre banque crédite votre compte des paiements reçus. Ses frais et commissions sont ceux de votre contrat³.

LA GARANTIE DE PAIEMENT

Si vous respectez les règles de votre contrat (code saisi par le client, autorisation quand elle est requise), le paiement vous est garanti^{2 3}. C'est une raison de ne pas contourner le terminal, par exemple en saisissant un numéro de carte à la main.

LES ÉTAPES

ÉTAPE

1

Immatriculer votre entreprise

Depuis le 1^{er} janvier 2023, toutes les créations d'entreprise passent par un guichet unique en ligne : **formalites.entreprises.gouv.fr**⁴.

Vous recevez un numéro SIREN pour l'entreprise et un numéro SIRET pour votre établissement. Gardez-le à portée : il sert à toutes les démarches qui suivent.

Vous obtenez votre numéro SIRET.

ÉTAPE

2

Ouvrir un compte pour l'activité

Société

Le compte est ouvert au nom de la société.

Micro-entreprise, activité commerciale

Un compte dédié à l'activité est obligatoire, quel que soit le chiffre d'affaires. Il peut être personnel ou professionnel⁵.

Micro-entreprise, autres activités

Obligatoire dès que le chiffre d'affaires dépasse 10 000 € deux années de suite. Recommandé dans tous les cas⁵.

AVANT DE CHOISIR VOTRE BANQUE

Posez une question : « **Proposez-vous un contrat carte compatible avec le terminal de mon choix ?** »

Certaines banques en ligne ne fournissent pas tous les codes nécessaires pour paramétrer un terminal indépendant¹². Le savoir avant d'ouvrir le compte évite de tout recommencer.

Vous obtenez un RIB au nom de l'activité.

L'ORDRE COMPTE

Commander le terminal avant d'avoir le contrat carte ne fait pas gagner de temps : sans numéro de contrat ni code de la banque, il ne peut pas être paramétré¹². Gardez l'ordre : SIRET, compte, contrat, terminal.

LES ÉTAPES

ÉTAPE

3

Signer le contrat carte avec votre banque

C'est ce contrat qui vous permet d'être payé par carte. Les banques l'appellent contrat d'acceptation, contrat monétique ou contrat d'adhésion^{3 14}.

CE QU'IL CONTIENT

- Les cartes acceptées : en général CB, Visa et Mastercard³.
- Les frais de mise en place, parfois gratuits¹⁴.
- La location du terminal, si vous le prenez à la banque¹⁴.
- La commission sur chaque paiement, détaillée par marque et catégorie de carte³.

CE QU'IL VOUS DONNE

Votre numéro de contrat et le code de votre banque.

Gardez-les : c'est avec eux que l'on paramètre votre terminal¹². Ils figurent sur le contrat ou sur la carte commerçant remise par la banque.

Les contrats à part

American Express

Contrat directement avec American Express. Comptez environ 7 à 10 jours après réception du dossier complet. Votre terminal reste le même : seul un logiciel est ajouté⁶.

Vente à distance

Paiement par téléphone, courrier ou lien en ligne : offre distincte, avec ses propres frais, à demander à la banque¹⁴.

À PRÉPARER POUR LE RENDEZ-VOUS

Votre SIRET, votre RIB, et deux chiffres : **le montant que vous pensez encaisser par mois et votre ticket moyen**. La banque fixe la commission au cas par cas, sur étude¹⁴ : sans ces chiffres, elle ne peut pas vous faire un tarif juste.

Vous obtenez un numéro de contrat et le code de votre banque.

LES ÉTAPES

ÉTAPE

4

Choisir le terminal

VOUS ENCAISSEZ	TERMINAL	CONNEXION
Au comptoir	Terminal fixe, à côté de la caisse.	Votre box, par câble ou Wi-Fi.
En déplacement	Terminal portable : marché, livraison, encaissement à table.	Réseau mobile 4G, avec une carte SIM.
Rarement	Votre iPhone (XS ou plus récent), avec Tap to Pay, par l'application d'un prestataire de paiement. Sans matériel en plus ⁷ .	Celle du téléphone. Sans contact uniquement.

DEUX VÉRIFICATIONS

Le terminal fonctionne en **4G** (pas en 2G ni en 3G seules) et il est certifié **PCI PTS 6 ou 7**. Le pourquoi est dans notre livre blanc n° 1¹³.

LOUER OU ACHETER

Louer : rien à avancer, le terminal est échangé en cas de panne.
Acheter : le terminal est à vous, la connexion se paie à part.

Vous obtenez le terminal adapté à votre façon d'encaisser.

ÉTAPE

5

Paramétrer et tester

Le terminal est paramétré avec votre numéro de contrat et le code de votre banque. Chez Easyloc, c'est fait avant l'envoi : il arrive prêt à encaisser¹².

- 1 **Le jour de la réception**, faites un paiement de faible montant avec votre propre carte.
- 2 **Le soir**, laissez le terminal allumé et connecté pour la télécollecte^{3 12}.
- 3 **Les jours suivants**, vérifiez que le paiement est crédité sur votre compte.

Vous obtenez la preuve que tout fonctionne, avant votre premier client.

CE QUE ÇA COÛTE

Trois postes, trois interlocuteurs

POSTE	QUI LE FACTURE	COMMENT
Contrat carte	Votre banque	Frais de mise en place, commission sur chaque paiement fixée au cas par cas, location du terminal si vous le prenez à la banque ¹⁴ .
Terminal	Le loueur ou le vendeur	Achat, ou loyer mensuel.
Connexion	Le loueur, l'opérateur	Carte SIM pour un terminal 4G, ou votre box. Souvent comprise dans la location.

CE QUE LE DROIT EUROPÉEN PLAFONNE

Une part de la commission revient à la banque du client : la commission d'interchange. Pour les cartes de particuliers, elle est plafonnée à **0,2 %** du paiement pour les cartes de débit et **0,3 %** pour les cartes de crédit⁸. Les cartes d'affaires, réservées aux dépenses professionnelles, ne sont pas plafonnées⁸.

LES RÈGLES À CONNAÎTRE

1

Vous pouvez refuser la carte, ou fixer un minimum

Un refus doit être affiché de façon visible, avant l'achat. Le montant minimum est libre⁹ : affichez-le aussi, pour éviter les litiges. Exception : les taxis doivent accepter la carte⁹.

2

Pas de supplément selon le moyen de paiement

C'est interdit. Amende jusqu'à 3 000 € pour une personne physique, 15 000 € pour une société⁹.

3

Le ticket carte se remet à la demande

Depuis le 1^{er} août 2023, il n'est plus imprimé d'office. Affichez près de la caisse que le client peut le demander. Un ticket reste obligatoire dans certains cas : restaurants, hôtels, services de 25 € et plus. Pour la carte, il l'est en cas d'annulation, de pré-autorisation ou de remboursement¹⁰.

4

Sans contact : 50 € par paiement

Plafond en vigueur depuis le 11 mai 2020. Au-delà, avec une carte, le code est demandé. La banque du client peut aussi le demander après plusieurs paiements sans contact¹¹.

5

Les espèces restent dues

En principe, vous ne pouvez pas refuser un paiement en espèces. Le plafond est de 1000 € pour un client domicilié en France⁹.

LA LISTE

À cocher, dans l'ordre

Imprimez cette page. Elle tient tout le parcours.

AVANT D'ALLER À LA BANQUE

- ☐ Entreprise immatriculée, numéro SIRET en main
- ☐ Compte ouvert pour l'activité, RIB en main
- ☐ Montant prévu des encaissements par mois
- ☐ Ticket moyen prévu
- ☐ Lieu d'encaissement : comptoir, déplacement, les deux
- ☐ Besoin d'American Express ou de vente à distance

À LA SORTIE DE LA BANQUE

- ☐ Contrat carte signé
- ☐ Numéro de contrat noté
- ☐ Code de la banque noté
- ☐ Tarif : mise en place, abonnement, commission
- ☐ Contrat American Express demandé, si besoin

POUR COMMANDER LE TERMINAL

- ☐ Numéro de contrat et code de la banque
- ☐ Connexion : box ou 4G
- ☐ Terminal 4G et certifié PCI PTS 6 ou 7
- ☐ Adresse de livraison

À LA RÉCEPTION

- ☐ Paiement test avec votre carte
- ☐ Terminal allumé et connecté le soir
- ☐ Crédit vérifié sur le compte
- ☐ Affiches en caisse : minimum éventuel, ticket sur demande

AVEC EASYLOC

Vous gardez votre banque. Nous paramétrons le terminal sur votre numéro de contrat et vous l'envoyons, partout en France.

Demande par écrit : easyloc.pro/choisir-votre-tpe, ou nicole.c@easyloc.pro.

REPÈRES, OCTOBRE 2026

Location à l'année · 39 € HT par mois, engagement d'un an. Carte SIM sur les modèles mobiles, paramétrage et échange en cas de panne compris.

Achat · à partir de 319 € HT. Forfait SIM à partir de 19 € HT par mois.

SOURCES

D'où viennent ces informations

Sources officielles et documents d'établissements de paiement, consultés le 23 octobre 2026. Les numéros renvoient aux appels dans le texte.

- 1 **Banque de France**, Bulletin n° 255/4, novembre-décembre 2024, cartographie des moyens de paiement (données 2023).
banque-france.fr/system/files/2024-12/BDF255_4_Carto-MP_web.pdf
- 2 **Banque de France**, « Paiements et infrastructures de marché à l'ère digitale », chapitre 2, « Les moyens et les instruments de paiement », mis à jour en mai 2022.
banque-france.fr/system/files/2023-02/livre-paiements-et-infrastructures-marche_chapitre-2_vf.pdf
- 3 **Société Générale**, conditions générales du contrat d'acceptation en paiement de proximité par cartes de paiement, version 03/2024 : articles 3.1, 3.5 et 3.8 (crédit du compte, frais par marque et catégorie de carte), 4 (garantie), 5.2.6 (seuil d'autorisation fixé au contrat), partie II (CB, Visa, Mastercard ; contrat d'adhésion). Consulté le 25 octobre 2026.
entreprises.sg.fr/static/Entreprises/Medias/PDF/CG-contrat-flux-PDP.pdf
- 4 **Service-public.fr** (Entreprendre), « Formalités des entreprises : un guichet unique au 1^{er} janvier 2023 ». entreprendre.service-public.gouv.fr/actualites/A15691
- 5 **Service-public.fr** (Entreprendre), « Compte bancaire du micro-entrepreneur », fiche F35991, vérifiée le 28 mai 2026. entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F35991
- 6 **American Express**, « Services pour les commerçants : contact et FAQ ». americanexpress.com/fr/merchant/contact-us-and-faq.html
- 7 **Apple**, « Apple lance Tap to Pay sur iPhone en France », communiqué du 14 novembre 2023. apple.com/fr/newsroom/2023/11/apple-introduces-tap-to-pay-on-iphone-in-france
- 8 **Règlement (UE) 2015/751** du 29 avril 2015 relatif aux commissions d'interchange pour les opérations de paiement liées à une carte, articles 3 et 4 ; résumé de l'Observatoire législatif du Parlement européen. eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015R0751 · oeil.europarl.europa.eu
- 9 **Ministère de l'Économie**, « Cartes bancaires, chèques, espèces : quels moyens de paiement pour vos clients ? », 27 janvier 2026. economie.gouv.fr/entreprises/gerer-son-entreprise-au-quotidien/gerer-un-commerce/cartes-bancaires-cheques-especes-quels-moyens-de-paiement-de-vos-clients-etes-vous
- 10 **DGCCRF**, « Tickets de caisse et de carte bancaire : au 1^{er} août, remise à la demande du client ». economie.gouv.fr/dgccrf/actualites-dgccrf/tickets-de-caisse-et-de-carte-bancaire-le-1er-aout-remise-la-demande-du-client
- 11 **La finance pour tous** (Institut pour l'éducation financière du public), « Plafond du paiement sans contact relevé à 50 euros dès le 11 mai 2020 », 17 avril 2020. lafinancepourtous.com/2020/04/17/plafond-du-paiement-sans-contact-releve-50-euros-des-le-11-mai-2020/
- 12 **Easyloc**, pratique de paramétrage des terminaux (numéro de contrat et code de la banque) et constats auprès de ses clients, depuis 2004. easyloc.pro
- 13 **Easyloc**, livre blanc n° 1, « Les échéances de votre terminal de paiement, 2026-2030 », octobre 2026.
- 14 **Société Générale**, « Tarifs Professionnels & Associations », au 1^{er} octobre 2026, partie 3.1 : commissions monétiques sur « étude personnalisée », mise en place du contrat de flux gratuite, location de terminal Monétia, encaissement à distance. Consulté le 25 octobre 2026. professionnels.sg.fr/static/Professionnels/Medias/Documentation-et-Tarifs/PRO_BT_01_octobre_2026.pdf

Avertissement. Ce document donne une information générale. Il ne remplace ni un conseil juridique, fiscal ou comptable, ni les conditions de votre contrat. Les informations ont été vérifiées le 23 octobre 2026 auprès des sources citées. Elles peuvent changer après cette date. Avant toute décision, vérifiez-les auprès de votre banque, de votre expert-comptable ou de l'organisme concerné. Tarifs et conditions varient d'une banque à l'autre.

Les tarifs de tiers sont ceux qu'ils publient, à la date indiquée pour chaque source. Les marques citées appartiennent à leurs titulaires. Easyloc vend et loue des terminaux Ingenico. Sa banque est la Société Générale. Elle n'a aucun autre lien commercial avec les banques et les prestataires cités. Édité par EASYLOC SARL au capital de 7 622,45 €, SIREN 421 811 225, 126 rue de Picpus, 75012 Paris. Directeur de la publication : Marc Cristou. Diffusion libre, sans modification, avec mention de la source.